

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Où en sommes-nous ? — Notre Assemblée Générale.

**Informations**

« La Dette ». — Légion d'honneur. — T. S. F. — Dans nos Commissions. — Lampes Philips T. S. F. — Une distinction. — Nos délégations. — Société d'Impression et de Reliure du « Livre pour les Aveugles ». — Errata.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Janvier 1933. — Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de la Section Départementale du Lot-et-Garonne, le 5 Février 1933. — Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Section Départementale de la Haute-Garonne, le 12 Février 1933. — Procès-verbal de l'Assemblée de la Départementale de la Seine-Inférieure, le 19 Février 1933. — Avis divers. — Listes de donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

820  
606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

---

COMITÉ DE PATRONAGE

---

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.  
M. le colonel FABRY, ancien ministre.  
M. le général BALFOURIER ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien ministre ;  
Miss Grace HARPER ;  
Miss Winifred HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. Samuel MILBANK ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

## Où en sommes-nous ?

---

L'année dernière, à pareille époque, les Pouvoirs publics, malgré la situation qui commençait à se montrer difficile, nous accordaient une augmentation de 1.000 francs de notre allocation 5 bis, ce qui représentait pour nous une petite partie de la réelle amélioration que nous espérions voir apporter à nos pensions.

Depuis lors, la crise s'est aggravée, le déficit budgétaire est apparu plus fort qu'on ne le supposait, et le temps n'est plus où les demandes de toutes sortes pouvaient recevoir un accueil aisément favorable ; les victimes de la guerre ont dû mettre une sourdine à leurs revendications et déjà bien des catégories de citoyens sont atteintes par des lois de redressement financier. Seuls, les anciens combattants n'ont pas encore été touchés par ces décisions, mais des bruits circulent, disant qu'un sacrifice leur sera demandé et que déjà la grandeur en est prévue.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela et que devons-nous en penser, nous, Aveugles de guerre ? Nous devons à la vérité de dire que rien d'officiel ne nous a encore été communiqué et que, si au moment où ce Bulletin paraîtra, les projets nous concernant auront pu être publiés, nous ne pouvons savoir si nous devons être touchés par ces projets et dans quelle mesure nous serions atteints. De toute façon, les Aveugles de guerre doivent attendre avec calme et tranquillité les jours qui vont suivre, confiants dans leur destin et dans le pays qui place au premier rang des sacrifices consentis pendant la guerre la blessure que nous avons reçue, et confiants aussi dans notre Groupement qui saura suivre sa voie de grande Association de victimes de guerre.

L'union, qui est en ce moment plus utile que jamais, règne heureusement depuis longtemps dans nos rangs où nous voyons avec tristesse quelques vides se creuser : de bons militants tels que Gudefin disparaissent prématurément ; à Lyon, Versini qui avait fondé la Section Départementale décède également, suivi de près dans cette même ville par le camarade Vial qui, on s'en souvient, avait été sinistré à Sainte-Maxime lors du dernier cyclone.

Plus nous avançons, plus nous ressentons péniblement ces deuils qui nous atteignent d'autant plus que nous nous connaissons davantage. C'est là le signe d'un esprit qui dépasse même celui d'Association et qu'on peut appeler un esprit de famille; il nous est très précieux et nous servira à surmonter, s'il s'en présente, bien des difficultés.

H. A.



## Notre Assemblée Générale

Nous avons déjà annoncé que notre Assemblée générale annuelle aura lieu cette année le dimanche 2 avril, à 9 heures du matin, dans l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne.

Les séances des Commissions auront lieu, comme l'année dernière, le vendredi 31 mars et le samedi 1<sup>er</sup> avril, à 9 heures du matin, au siège social de l'Union, 25, rue Ballu, et à 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, entrée rue de Béarn, Paris (3<sup>e</sup>).

M. Miellat, ministre des Pensions, aurait été particulièrement désireux d'assister à notre banquet traditionnel qui aura lieu le dimanche 2 avril, à 13 heures, à l'Hôtel Lutétia; mais, retenu par des engagements antérieurs, il est obligé de s'absenter de Paris ce jour-là. Vou-  
lant cependant témoigner sa sympathie à notre Groupement, il désire rendre visite aux Aveugles de guerre assemblés à l'occasion de leur réunion annuelle, et viendra, le vendredi 31 mars, à 16 heures, au cours de la Commission qui se tiendra rue des Minimes, nous dire la sympathie qu'il porte à notre Groupement.

Nous insistons particulièrement auprès de tous nos camarades pour qu'ils se trouvent nombreux à cette réunion, afin de montrer à M. le ministre des Pensions l'homogénéité de l'U.A.G.

Les convocations mentionnant tous les détails relatifs aux lieux de réunion ont été adressées à nos camarades en même temps que le bulle-

tin de vote qui a été établi par tirage au sort à la séance du Conseil d'administration du 25 février 1933.

Nous vous donnons ci-après la liste des candidats au renouvellement partiel du Conseil d'administration : Cariou, Derunder, Bertrand, Grillet, Mulsant, Mathieu, Fauvel, Séguy, Evrat, Chanudet, Muller, Menetrey, Bardoux, Eiselé, Mauger, Fourment, Lauté, Gailly, Guil-  
lam, Bois, Noireaux.



Les camarades qui pour le banquet désirent se trouver ensemble à une même table, sont priés de le faire savoir à l'U.A.G. en écrivant au Comité d'Action de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris.

« L'Union des Aveugles de Guerre » ranimera la flamme le lundi 3 avril à 18 h. 30.

Nous prions instamment les camarades présents à Paris à l'occasion de l'Assemblée, de se joindre à la délégation qui se rendra à l'Arc de Triomphe. Le rendez-vous sera indiqué au cours des réunions.



## NOTES ET INFORMATIONS

---

### « La Dette »

« La Dette » a pris fin par le tirage des quatre dernières séries qui eut lieu le 3 février dernier.

Il ne reste plus que les opérations de liquidation et de règlement de comptes dont nous entretiendrons ultérieurement nos camarades.

Il y a maintenant à effectuer le tirage du « plus bel effort » qui consiste à récompenser les personnes qui ont placé les billets de la souscription.

Nous rappelons que ce tirage aura lieu le 31 mars prochain et espérons que le sort viendra récompenser nos amis et camarades en leur faisant gagner un des intéressants lots réservés aux concurrents du « plus bel effort ».

---

### Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 31 décembre 1932, publiant le décret du 29 décembre 1932, en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 janvier 1932, est promu :

*Au grade de Chevalier de la Légion d'honneur :*

Rochette (Alexandre), ancien maître ouvrier au 20<sup>e</sup> Escadron du train.

---

### T. S. F.

L'Union des Aveugles de Guerre, qui depuis quelque temps déjà se charge d'être l'intermédiaire entre nos camarades et la Maison Philips pour l'achat des postes de cette marque, décline toute responsabilité pour tout défaut ou mauvais fonctionnement de ces postes.

Nos camarades dans ce cas doivent s'adresser directement à la Société Philips, 2, Cité Paradis, Paris.

## Dans nos Commissions

### *Réunions de la Commission de Caisse Fraternelle*

*Samedi 4 février 1933*

Présents : Bois, Courteix, Roy (Georges).

Excusés : Céré-Labourdette, Malgat.

*Samedi 11 février 1933*

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Roy (Georges).

Excusé : Malgat.

*Samedi 18 février 1933*

Présents : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Roy (Georges).

Excusé : Malgat.

### *Réunion de la Commission des Finances*

Présents : Laffargue, Muller, Noireaux, M. Bloch, M. de Traversay, membres de la Commission ; Favret, Lauté, Leveau, membres du Bureau.

Excusés : Amblard, Nicolaï.

### *Réunion de la Commission de la Maison des Aveugles de Guerre*

Présents : Bois, Laffargue, membres de la Commission ; M. de Traversay, Favret, Lauté, Leveau, Amblard, Conan, Noireaux.

Excusés : Courteix, Malgat, Nicolaï, Satgé.

Ordre du jour : Examen des divers projets à présenter au Conseil du 25 février 1933.

---

## Lampes T. S. F. Philips

Notre camarade R. Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris. Tél. : Pigalle 67-28, nous rappelle qu'il consent une remise de 35, plus 5 %, sur les lampes de T.S.F. Philips.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq.

---

### Une distinction

Nous avons appris avec plaisir la distinction dont vient d'être l'objet notre camarade Henri Morand, qui a obtenu à l'Exposition d'Alençon, une médaille de vermeil, pour travaux d'ébénisterie, et lui adressons toutes nos félicitations.

---

### Nos délégations

Une délégation de l'U.A.G., accompagnée du drapeau, assistait à la cérémonie annuelle de l'Association du Souvenir et Monument aux Morts des Armées de Champagne, célébrée le 12 février 1933 en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

---

### Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles

6, rue Clerc, Paris

La Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles informe les membres de l'U.A.G. qu'elle tient à leur disposition les livres suivants :

#### LIVRES PARUS

Janvier 1933

MOLIÈRE : *Les Femmes savantes.*

PERRAULT : *Le Petit Poucet.*

PITROIS : *Abraham Lincoln.*

RACINE : *Andromaque.*

ROMAIN ROLLAND : *Grétry* (1 vol.).

XXX. : *Quelques Héros de la Grande Guerre* (1 vol.).

XXX : *Vie et Mort de Bayard* (1 vol.).

#### LIVRES SOUS PRESSE

ALPHEN-ISTEL (C.) : *Des Fées, des Fleurs.*

DOMBRE (Ch.) : *Entre le Bœuf et l'Ane.*

LAVISSE : *Histoire de France* (cours moyen).

PERRAULT (Ch.) : *Contes de Fées.*

SCHWEITZER : *A l'Orée de la Forêt Vierge.*

VILDRAC : *L'Ile Rose.*

LENOTRE : *De la Prison à l'Echafaud. Service des âmes* (1 vol.).

XXX. : *Amusons-nous bien* (1 vol.).

Adresser les demandes 6, rue Clerc, Paris (VII<sup>e</sup>).

---

### Errata

Dans notre dernier Bulletin une erreur d'impression nous a fait dire qu'un délégué de l'U.A.G. assistait aux obsèques de M. Vallery-Radot. Il fallait lire « une délégation de l'U.A.G. », car de nombreux membres du Conseil d'administration assistaient au service funèbre du Président d'Honneur de la Société Les Amis des Soldats Aveugles.

---

A la réunion de la Commission des Pensions du 31 janvier dernier ont été portés excusés : Amblard, Leveau, Noireaux ; il faut lire : présents : Amblard, Leveau, Noireaux.

---

Sur le bulletin de vote que nos camarades ont reçu, il a été omis d'indiquer que le camarade Lauté était vice-président sortant.



# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 1933, une somme de 24.600 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.200
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	18.900
Secours .....	4.500

Il y a lieu d'ajouter à ces 24.600 francs une somme de 13.800 fr. pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 15 demandes de secours, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Corréger, de Castelnau-Magnac (Hautes-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Henri, né le 27 janvier 1933.

Notre camarade et Mme Beaudufé, de Payzac (Dordogne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Maurice, né le 15 décembre 1932.

Notre camarade et Mme Le Gentil, de Bourg-Brehan (Morbihan), nous font part de la naissance de leur petit-fils, Georges, né le 17 février 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## Mariages

Notre camarade Gobert, de Chaumont-en-Vexin (Oise), nous fait part du mariage de sa fille Andrée avec M. Jacques Louis, célébré le 11 février 1933.

Notre camarade Caimés, de Toulouse (Haute-Garonne), nous fait part du mariage de sa fille Yvonne avec M. Noël Falguières, célébré le 20 février 1933.

Notre camarade Adrien, d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), nous fait part du mariage de sa fille Marthe avec M. Jean Bourgeois, célébré le 11 mars 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Salen (Elie), d'Eu (Seine-Inférieure), décédé le 4 février 1933, dans sa 57<sup>e</sup> année.

Né le 29 septembre 1876, à Lacoste (Vaucluse), soldat au 256<sup>e</sup> d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 26 janvier 1915 à Bully-Grenay, et réformé à 110 % art. 10 et 12.

Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve et trois enfants.

De notre camarade Roulet (Pierre), de Bayonne, décédé le 28 janvier 1933, à l'âge de 42 ans.

Roulet fit partie du 4<sup>e</sup> Rég. de Zouaves et fut blessé à Tracy le 24 septembre 1914.

Réformé à 130 %, Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Ménager (Gustave), de Guérande (Loire-Inférieure), décédé le 12 février 1933, à l'âge de 47 ans.

Né le 15 avril 1895, à Quilly, soldat au 265<sup>e</sup> d'Infanterie, notre camarade fut blessé à Estrées (Somme), le 14 août 1916.

Réformé à 110 %, Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Saltel (Joseph), d'Espalion (Aveyron), décédé le 27 février 1933, à l'âge de 47 ans.

Né le 18 juillet 1886 à Coubison, notre camarade faisait partie du 40<sup>e</sup> d'Infanterie et fut blessé le 16 août 1916, à Verdun.

Réformé à 120 %, art. 10 et 12, Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, et de la Croix de guerre, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Vial (Fernand), de Lyon-Montchat (Rhône), décédé le 28 février 1933, dans sa 40<sup>e</sup> année.

Né le 22 octobre 1893, à Bourg-les-Valence, notre camarade était caporal au 75<sup>e</sup> d'infanterie et fut blessé le 11 octobre 1914, à Herleville (Somme).

Réformé à 165 %, art. 10 et 12, Chevalier de la Légion d'honneur, et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve.

De la fille de notre camarade Augé (Jean), des Essards-de-Charrier (Charente-Inférieure), décédée le 31 janvier 1933, à l'âge de 5 ans 1/2.

Du fils de notre camarade Gillet (Louis), de Claveau (Loir-et-Cher), décédé le 31 janvier 1933, à l'âge de 7 ans.

De la fille de notre camarade Robert, de Créteil (Seine), décédée le 16 février 1933, dans sa 19<sup>e</sup> année.

De la femme de notre camarade Arnault (Victor), de Valbois-Trépillot (Doubs), dont les obsèques ont été célébrées le 6 février 1933.

De la femme de notre camarade Rousé, de Ricametz (Pas-de-Calais), décédée à l'âge de 38 ans.

De la mère de notre camarade Dubos (Gaston), de Vauchelles (Somme), décédée le 16 décembre 1932, à l'âge de 73 ans.

Du père de notre camarade Boucher (Emile), de Sergines (Yonne), décédé le 30 janvier 1933, à l'âge de 76 ans.

De la mère de notre camarade Chaullier, de Vaugines (Vaucluse), décédée le 1<sup>er</sup> février 1933, à l'âge de 63 ans.

De la sœur de notre camarade Chaullier, de Vaugines (Vaucluse), décédée le 5 février, à l'âge de 39 ans.

Du père de notre camarade Gironnet, de Tours (Indre-et-Loire), décédé le 3 février 1933, à l'âge de 83 ans.

Du père de notre camarade Tronche, de Tonnay-Charente, décédé le 7 février, à l'âge de 80 ans.

Du père de notre camarade Guittard, de Paris, décédé le 26 février 1933, à l'âge de 65 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

---

### Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Greard, 5 fr. — Petit Louis, 10 fr. — Lévy (M.), 10 fr. — Vial (E.), 10 fr. — Motte, 5 fr. — Drion (L.), 10 fr. — Monroty, 5 fr. — Lucas (G.), 10 fr. — Thévenin, 10 fr. — Tremeau, 10 fr. — Barday, 10 fr. — Olivet, 10 fr. — Prévost (G.), 10 fr. — Feutré, 10 fr. — Raphel, 5 fr. — Chavastelon, 5 francs.

---

### Cotisations pour l'année 1933

Feuilleul, Cochet, Margault, Vella, Eugène (P.), Banyuls, Rollet, Boquet, Kuster, Finance, Liabeuf, Amar, Théodule, Lecaudey, Gentel, Ducouret, Barette, Favereau, Doré, Potereau, Jallot, Gesta, Vidil, Poirier, Digne, Aucaigne, Bourdon, Courtecuisse, Bertrand (M.), Gicquel, Desmons, Barbet, Correger, Greard, Lehouck, Djouama, Charriaut, Rignault, Reboud, Piraux, Renaud (C.), Allais, Feret, Rasclé, Michel (A.), Vasseur, Bakour, Chaumerac, Lecomte (G.), Badel, Godin, Buteau, de Chatillon, Hutin, Bavouzet, Vialatoux, Pichonneau, Croisé, Durat, Le Hétet, Goudailler, Levy (M.), Boulert, Rubin, Dumontet, Raffestin, Colleuille, Pillon, Coupas, Leguenne, Camerle, Blaise, Vial (E.), Bobon, Mauger, Seguin, Meyer (J.), Vincent (G.), Lacazotte, Boureau, Brailly, Collot, Leger (Louis), Brioul, Guilbert, Touzet (J.), Bardoux, Heuzé (H.), Roussigné, Peyron, Chaullier, Hocq, Beaudufé, Cabrillac, Warnet, Laboulais, Alquié (G.), Martin (L.), Chapouillié, Belleret, Thèbes, Nicaud, Motte, Drion (L.), Coudrai, Peligry, Toudic, Angel, Maurel, Robin (C.), Rouxel, Arzagot, Mauconduit, Monroty, Brevet, Maumont, Marlin, Roy (R.), Poirson, Isnardy, Gautier (J.), Gohier, Vernet (J.), Clairotte, Millet, Lallemand (J.), Estorges, Ramadour, Duforest, Deniel,

Deguerville, Moulin (E.), Roubaud, Lambert (P.), Leproust, Lucas (G.), Vernet, Sarret, Gustin, Bazas, Durand (R.), Thibaut, Lopital, Dupuy (M.), Crozon, Louesdon, Thevenin, Hatet, Petit (J.), Chabert (J.), Abbas, Bruno, Gauthier (R.), Veillet, Chancé, Coignoux, Per-noo, Barbier (E.), Laffargue, Le Bars, Laignel, Quinquis, Quidor, Olivier (H.), Choron, Thouvenin, Fautsch, Ternois, Gautier (R.), Chatillon (G.), Viance, Dubreuil, Laville, Tourrès, Garrec, Gallet, Lappe, Dentrux, Vaxelaire, Juhel, Grosse-my, Lecoq, Leriche, Equerre, Hugueny, Turban, Tramoy, Bourseillier, Couesnon (R.), Delpech, Rogereau, Salles, Chezeaud, Laurent (F.), Daridan, Gerbelli, Malissard, Cresson, Beda, Gerentes, Quinet, Teutsch, Mau-temps, Menager, Prévost (G.), Ansanay, Desjardins, Nicolas, Ratel, Cayrel, Micheldt, Meslin, Briel Alloï, Pisson, Roubaud, Semin, Dupuis (J.), Feutré, Acart, Fournier (P.), Raphel, Gaetti, Eychenne, Casdagne, Fauvergue, Ducrot, Crepin, Sursin (L.), Marie (E.), Mal-gat, Leblond (M.), Desgrippes, Briant, Turcat, La Porte, Fessard, Bentejac, Karli, Morizet, Malesieux, Dehner, Delage, Denis (J.), Paulin, Massaly, Valdant, Huc (P.), Bondon, Vayne, Petitdidier, Lapotre, Cailbault, Le Carret, Pavil, Chavastelon, Giloux, Boenigen, Teillet, Tarte, Levesque, Bouchet (G.), Duché, Lacotas, Quillet, Boulesteix, Junqua, Frenay, Chardon, Morand, Donzelot, Lamy (A.), Cartoux, Chavalme, Rolando, Bouchepillon, Guenivet, Le Gentil, Pasquier (Th.), Mercier, Schneider, Guihard, Boudault, Broutin.

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Janvier 1933**

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Lauté.

Sont présents : Amblard, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Muller, Nicolai, Roy (Georges).

M. le Baron de Traversay, Président du Comité d'Action.

Les camarades : Bailly, Berthet, Chalendar, Charrière, Chauvel, Evrat, Gallard, Hennebicque, Mauger, Rochelet, Rousseau, Saillot.

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Favret, Izaac, Laf-fargue, Lagarde, Malgat, Noireaux, Robert (Maurice), Satgé, Scapini.

N'a pas écrit : Petitjean.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Secrétaire général : Malgat, Noireaux, Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Laffargue : Lagarde.

A Nicolai : Laffargue.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 décembre 1933. Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de décembre 1932. Adoptée à l'unanimité.

3° Rapport moral. Sur la demande de Brusson, la position prise par l'Union au sujet des pensions abusives sera mentionnée dans le rapport moral qui est adopté à l'unanimité.

Fauvel propose que l'Union accueille favorablement les demandes d'intervention qui sont adressées par des mutilés menacés de cécité. Tout le monde est d'accord sur ce point et cette idée sera diffusée le plus largement possible.

Nicolai désire qu'une propagande détermine nettement la différence existant entre l'U.A.G. et l'Association des Mutilés des Yeux.

La proposition de Nicolai est prise en considération.

4° L'ordre du jour appelant l'adoption du rapport financier, le trésorier donne quelques explications à Guillam et à Céré-Labourdette. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5° Désignation des Commissions de l'Assemblée générale et de leurs rapporteurs.

Sur demande de Fauvel, une Commission de propagande sera ajoutée à celles existantes.

Les Commissions sont instituées et leurs rapporteurs désignés.

Elles se tiendront de la façon suivante :

Le vendredi 31 mars, à 9 heures :

1<sup>re</sup> Commission : Pensions. Rapporteur : Favret.

Questions diverses. Rapporteur : Leveau.

Le vendredi 31 mars, à 14 h. 15 :

2° Commission : Services intérieurs. Rapporteur : Amblard.

Maison des Aveugles de Guerre.

Samedi 1<sup>er</sup> avril, à 9 heures :

3° Commission : Action sociale. Rapporteur : Lauté.

4° Commission : Propagande. Rapporteur : Muller.

Samedi 1<sup>er</sup> avril, à 14 h. 15 :

5<sup>o</sup> Commission : Budget. Rapporteur : Nicolaï.

Récapitulation des vœux émis par les Commissions.

Dimanche 2 avril, à 9 h. 15 : Assemblée générale plénière.

6<sup>o</sup> Propositions tendant à modifier le règlement de la Caisse Fraternelle, la première en faveur des enfants malades, la seconde en faveur des camarades devenus veufs.

Le Conseil, après délibération, adopte à l'unanimité la proposition présentée par le Bureau et la Caisse Fraternelle, tendant à faire bénéficier les enfants âgés de moins de 18 ans du remboursement automatique des frais médicaux et pharmaceutiques déjà existant pour les camarades et leur femme.

Le taux de remboursement prévu est le suivant : 30 % des frais engagés au-dessus de 500 francs pour les dépenses médicales et pharmaceutiques, et 20 % pour les interventions chirurgicales. Il reste entendu que l'abattement de 500 francs à la base n'est opéré qu'une fois dans l'année pour la même famille.

Le Bureau et la Commission de Caisse Fraternelle proposent d'allouer à nos camarades une somme de 1.000 francs au moment du décès de leur femme. Le Bureau indique que cette proposition est faite dans le but de faire profiter personnellement les camarades des avantages matériels de l'Union.

Après interventions de Bois, Conan, Guillam, Courteix, etc., et opposition de Bertrand, cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité, moins une voix contre : Bertrand.

7<sup>o</sup> Projet de budget pour l'année 1933.

Le budget de 1933, voté par l'Assemblée générale, est présenté avec quelques modifications. Le chapitre Caisse Fraternelle est augmenté pour faire face aux engagements que le Conseil vient de prendre, de ce fait le chapitre : Secours disparaît. Le chapitre : Propagande est également augmenté en prévision de l'intensification de celle-ci, et le chapitre : Prêts maisons est ramené de 550.000 à 500.000 francs.

Ces propositions sont acceptées et le budget est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Bureau et de la Commission des Maisons de Repos, le Conseil décide de ne louer que deux appartements à Lacanau pour la saison 1933 et d'en louer trois à Vichy, répondant ainsi à un désir plusieurs fois exprimé.

Lecture est donnée d'un avis de Lagarde relatif à la défense de

nos pensions. Le Secrétaire général indique qu'un contact permanent est gardé avec les Pouvoirs publics.

Le Conseil prononce la réintégration du camarade Hamon (Victor), de Touchet (Manche), radié à un Conseil précédent pour non paiement de cotisation, ce camarade ayant donné la preuve qu'il nous avait adressé un mandat qui ne nous était pas parvenu.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Boureau (Armand), de Savonnières (Indre-et-Loire). 100 % art. 10. Titre définitif. Carte du Combattant.

Perron (Joseph), Toulon (Var). 100 % art. 10. Titre définitif. Carte du Combattant.

Salles (Auguste), Les Communes, Tinchebray (Orne). 110 % art. 10 et 12. Titre définitif. Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

### Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de la Section Départementale du Lot-et-Garonne le 5 Février 1933

La séance est ouverte à 14 h. 15 dans la Maison du Mutilé à Agen (Lot-et-Garonne), sous la présidence du camarade Lauté, vice-président de l'U.A.G., délégué par le Conseil d'administration, dont le siège social est à Paris, 25, rue Ballu.

Etaient présents : Bourdieu, Bousquet, Cizac, Dajieu, Deville, Dupont, Galis, Marche, Mauret, Paris.

D'autre part, le camarade Galis apporte pouvoirs des camarades Bazas, Chapouillé (télégramme), Delfieu, Marot, Michel, Baldy, Barry, Castagnié, Lacombe, Magloire, Saymmiard.

Baldy et Barde se sont abtenus.

Le camarade Lauté ouvre la séance et remercie les camarades de leur bon accueil. Il apporte l'expression des sentiments affectueux de notre camarade président Scapini, ainsi que ceux de ses collègues du Bureau et le salut fraternel de tout le Conseil d'administration ; il dit sa joie de se retrouver parmi nous et fait allusion au bon accueil qu'il a déjà reçu dans le Gers l'automne dernier et, s'adressant aux camarades Chalendar et Tauziet, de la Section du Gers, les remercie de leur présence.

Le camarade Chalendar remercie le camarade Galis de son invitation et nous apporte le salut de la Section du Gers et des Pyrénées, il remercie également le camarade Lauté et lui fait confiance pour les travaux futurs que nous aurons à effectuer.

Le camarade Lauté remercie le camarade Chalendar et dit tout le plaisir qu'il a eu de constater la solidarité qui existe entre tous les camarades pour la défense de leurs intérêts.

Lauté souligne tout particulièrement les raisons primordiales qui justifient la fondation des différentes Sections départementales du Groupement qui doivent être comme un trait de liaison entre tous les camarades isolés et le siège social ; il fait alors appel à l'union de tous pour la plus grande force et le plus grand prestige du Groupement national.

Nous sommes donc unanimes pour constituer la Section du Lot-et-Garonne et resserrer davantage les liens d'amitié qui nous unissent à l'U.A.G.

Lauté expose les conditions dans lesquelles l'Union a pris naissance et fait allusion aux pertes subies parmi nous depuis la création du Groupement et profite de cet historique pour rendre hommage à ceux qui, antérieurement, ont amené l'U.A.G. à son point de prospérité.

Lauté fait ensuite allusion aux revendications matérielles de tous les Aveugles de guerre, dit les résultats obtenus, fait le point de cette situation au regard des menaces consécutives au déficit budgétaire, mais loue l'accueil bienveillant toujours réservé aux délégations du Groupement.

Il parle également des avantages matériels concédés par le Groupement : secours, caisses fraternelles, caisses maladies, maisons de repos, allocations aux veuves et enfants, maisons familiale,, etc.

Il signale les nouveaux avantages proposés par le Conseil d'administration et à faire ratifier par l'Assemblée générale prochaine.

Sur une demande du camarade Dupont, déterminant la différence entre les prêts consentis par les Amis des Soldats Aveugles et l'U.A.G., Lauté donne toutes explications nécessaires et tout le monde se trouve d'accord ; il en fut de même d'une question posée par le camarade Galis, sur les mesures prises par l'U.A.G. au cas où un camarade ne nous paie pas.

Une discussion ensuite s'engage sur la création de la Maison de l'Aveugle où prennent part Galis, Deville, Dajieu, Dupont et Paris : après les explications du camarade Lauté qui s'étonne que l'on fasse citer aux Aveugles de Guerre un chiffre de 6 millions pour la création de cette maison, alors qu'elle ne coûterait même pas la moitié, tous les

camarades se trouvent satisfaits des renseignements donnés et, à l'unanimité, demandent que cette maison, qui doit se trouver à Paris, soit la propriété exclusive du Groupement.

Après discussion de quelques autres questions diverses, le camarade Lauté, conformément aux stipulations de l'article 6 des règlements des Régionales et Départementales, procède à la formation du Bureau provisoire de la Section.

Sont élus, à l'unanimité, les camarades : Galis, président ; Mauret, vice-président ; Dupont, secrétaire ; Bourdieu et Marche, administrateurs.

Sont nommés : commissaire aux comptes : M. l'abbé Mirabail, secrétaire général de l'U.D. ; trésorier : Lante, président de la Section des A. C. de S.O.S. ; membre adhérent : M. Laborde, secrétaire de l'Office Départemental des Mutilés et conseiller général.

La séance est levée après quelques paroles de Galis, qui remercie ses camarades de la confiance qu'ils lui témoignent et dit qu'il fera tout son possible pour leur donner satisfaction ; il leur demande de venir nombreux aux réunions pour l'aider dans sa tâche.

Pour le Bureau, *Le Secrétaire* : DUPONT.

## Section Départementale de la Haute-Garonne

*Compte rendu de l'Assemblée générale qui s'est tenue, à Toulouse, le dimanche 12 février 1933, au Grand Café du Théâtre, place du Capitole, N° 1.*

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence des camarades Favret et Calmès.

Le trésorier de l'U.A.G., M. L'Evesque est présent, ainsi que les camarades Alibert, Calmès, Campardon, Fourment, Granet, Lenfant, Monnier, Séguy, Soubié, Richou, Mousty, Delmas, Laurent, Lajous. Se sont excusés : Dupuy, Lacambre, Mirouze.

Le camarade Bastié, de la Fédération Départementale des A.C. (U.F.), assiste à la séance, remplaçant le camarade Masson, commissaire aux comptes de la Section.

Au nom de l'Assemblée, le camarade Calmès remercie Favret et M. L'Evesque d'être venus honorer de leur présence cette réunion et du dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions à l'U.A.G.

Le camarade Calmès excuse M. Satgé, trésorier du Groupement de ne pouvoir assister à la réunion.

Lecture du compte rendu financier. Adopté à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section de 1932 : adopté, après une observation de Calmès, qui demande la rectification de son vœu concernant les Mutilés des Yeux, vœu sur lequel on avait omis d'inscrire la phrase suivante : « Et conseille aux camarades qui font partie de cette Association de bien vouloir donner leur démission immédiate de celle-ci, car leur devoir et leur intérêt est de rester seuls membres de notre Union. »

Discussion avec Fourment sur l'affaire Curbières. A la majorité, l'Assemblée décide de passer outre.

Renouvellement des membres du Comité de la Section. Inscrits : 24, votants : 22. Ont obtenu : Calmès, 14 voix ; Monnier, 13 ; Séguy, 10 ; Alibert, 10 ; Granet, 9 ; Fourment, 6 ; Delmas, 4 ; Mousty, 3 ; Lenfant, 3 ; Latrille, 2 ; Richou, 2 ; Balansa, 1 ; Soubié, 1 ; Dupuy, 1.

En conséquence, les camarades Calmès, Monnier, Séguy, Alibert et Granet sont élus membres du Comité.

Nomination du Bureau : président, Séguy ; vice-président, Alibert ; secrétaire, Calmès ; membres du Comité : Granet et Monnier. Membres voyants : M. Satgé, trésorier, et M. Masson, commissaire aux comptes.

Après avoir remercié les camarades qui lui ont donné leur confiance, le camarade Séguy prend la présidence et, poursuivant l'ordre du jour, demande aux camarades quels sont ceux qui veulent présenter des vœux pour l'Assemblée générale de Paris.

Le camarade Fourment en fournit un concernant l'affaire Céré-Labourdette-Bloncourt. Mais, après discussion et vote, l'Assemblée, à la majorité, décide de ne pas revenir sur cette affaire, attendu que nos dirigeants ont actuellement à s'occuper de questions plus importantes.

*Premier vœu*, présenté par le camarade Séguy :

« La Section des Aveugles de Guerre de la Haute-Garonne  
« renouvelle sa confiance à nos dirigeants de l'U.A.G. afin que, si le  
« Gouvernement voulait diminuer nos pensions, le Bureau, très éner-  
« giquement, fasse de pressantes démarches pour garder nos droits  
« acquis, les droits des Aveugles de Guerre en particulier, et les  
« desiderata des Anciens Combattants. »

Après quelques renseignements de dernière heure, donnés par le camarade Favret, ce vœu est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

*Deuxième vœu* :

« La Section des Aveugles de Guerre de la Haute-Garonne,  
« demande que l'U.A.G. ne perde pas de vue les vœux anciens con-  
« cernant l'admission de tous nos enfants comme Pupilles de la  
« Nation, le droit à la pension de reversibilité pour toutes nos veuves,  
« quelle que soit la date du mariage, et le droit à pension pour nos  
« ascendants. »

Adopté à l'unanimité.

*Troisième vœu*, présenté par le camarade Alibert :

« La Section de la Haute-Garonne demande que le plafond de  
« 200 % soit élevé pour les bénéficiaires des articles 10 et 12. »

Adopté à l'unanimité.

*Quatrième vœu*, présenté par le camarade Granet :

« La Section de la Haute-Garonne demande que le Bureau de  
« l'U.A.G. fasse obtenir la Légion d'honneur aux Aveugles blessés  
« en service commandé, titulaires de la Médaille militaire et de la  
« Carte du Combattant. »

Adopté à l'unanimité.

*Cinquième vœu* :

« Demande également que les mêmes démarches soient faites pour  
« faire obtenir la Médaille militaire aux Aveugles de Guerre qui ne  
« l'ont pas, pourvu qu'ils aient été blessés en service commandé et  
« soient anciens combattants. »

Adopté à l'unanimité.

*Sixième vœu*, présenté par le camarade Campardon :

« La Section de la Haute-Garonne demande au Bureau de  
« l'U.A.G. de saisir le moment opportun pour que le traitement de la  
« Légion d'honneur leur soit payé au taux actuellement en vigueur. »

Adopté à l'unanimité.

Le camarade Bastié apporte le salut des 17.000 membres de la Fédération Départementale (U. F.), affirme que la Fédération Départementale défendra toujours les Aveugles de Guerre qu'elle considère comme les plus grandes victimes de la guerre, et félicite Séguy de sa présidence.

Favret remercie la Fédération Départementale de ces paroles et, notamment, le camarade Bastié.

Ce dernier parle ensuite du Comité des Fêtes du 11 novembre de Toulouse, dont le but est de venir en aide aux combattants nécessiteux.

Fourment demande s'il doit y voir un représentant de la Section à ce Comité.

Séguy répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que la Section maintienne des rapports d'amitié avec les Associations toulousaines d'A. C., mais que, vu son état de santé, il ne peut assumer la tâche d'assister à toutes les réunions de ce Comité. Après avoir consulté les camarades du Bureau de la Section qui se refusent, il demande à Fourment de bien vouloir être ce délégué, à condition de n'engager, en aucun cas, la Section.

Fourment accepte, à condition que Séguy fasse partie de cette délégation et assiste aux réunions le plus souvent possible.

Calmès demande que le délégué de la Section à l'Assemblée générale de Paris ne soit pas obligatoirement le président, mais un membre quelconque du Comité.

Séguy répond que, lorsqu'on accepte la présidence d'un Groupement, on doit en assumer toute la responsabilité et les charges, et estime que, à moins de maladie, on ne doit céder à quiconque le soin de remplir son devoir. Il rappelle le règlement des Sections et Régionales où il est dit : « Le Président sera officiellement le délégué de la Section à l'Assemblée générale de l'U.A.G. »

Lenfant propose, afin de faire connaître aux camarades ce qu'est l'Assemblée générale de Paris, que la caisse de la Section paye les frais de déplacement d'un camarade dont le nom serait tiré au sort.

Séguy répond qu'au lieu de la satisfaction que cela procurerait à un seul, il serait préférable d'utiliser cette somme à l'amélioration d'un banquet qui réunirait tous les camarades.

Le camarade Favret donne ensuite aux camarades quelques renseignements sur des questions de pensions et des pourcentages d'invalidité.

La séance est levée à 12 h. 30.

## **Section Départementale de la Seine-Inférieure**

*Réunion générale du dimanche 19 février 1933*

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence du camarade Cagnard, président.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la précédente séance. Le rapport est adopté.

Le président présente à l'Assemblée les camarades Lauté et L'Evesque, venus représenter le Conseil d'administration de l'U.A.G. à notre Assemblée générale.

Lauté prend la parole pour saluer les camarades de la Seine-Inférieure et dire sa joie d'être parmi eux ; il apporte à tous la sympathie de Scapini et des membres du Conseil d'administration et leurs félicitations pour l'activité et pour la gestion simple, claire et loyale de la Section.

Le secrétaire donne lecture du rapport moral de l'U.A.G., puis du rapport moral du président de la Section. Ces rapports sont adoptés.

Le camarade Lauté joint ses félicitations à celles que l'Assemblée décerne au président pour le remercier de son activité et dit à nouveau toute sa satisfaction de la bonne tenue morale de la Section.

Le président ayant indiqué que les Aveugles de Guerre ne devaient pas faire partie des Conseils d'administration d'œuvres à peu près semblables, telle la Société des Mutilés des Yeux, Lauté montre la confusion pouvant en résulter et dit à nouveau la nécessité de l'Union dans les groupements d'Aveugles de Guerre.

Le trésorier expose la situation financière de la Section. Elle se solde par un actif de 4.322 fr. 55. Le trésorier signale que, comme suite à la propagande entreprise par le président près des municipalités, les subventions continuent à arriver.

Le commissaire aux comptes, M. Foure, déclare qu'ayant examiné les pièces comptables du trésorier, il les a trouvées conformes et que les écritures sont exactes ; en conséquence, l'Assemblée peut accepter les comptes du trésorier.

Le président, auquel se joint Lauté, remercient vivement le trésorier et le félicitent de sa bonne gestion des fonds de la Section ; ils remercient également le commissaire aux comptes pour l'intérêt qu'il porte à la Section.

Il est procédé à l'appel des membres ; sur un effectif total de 53 membres, 33 sont présents ; 14 se sont excusés en envoyant leur pouvoir ; six ne se sont pas excusés.

Un délégué devant être nommé à l'Assemblée générale de Paris, Angot accepte de nouveau d'être délégué, mais à condition de pouvoir partir avec la majorité des pouvoirs des membres de la Section ; s'il en était autrement, il considérerait qu'il y a un manque de confiance et ne serait plus délégué dans l'avenir.

L'ordre du jour appelle le renouvellement des deux membres sor-

tants du Conseil d'administration de la Section. Les camarades Cagnard et Lemarchand sont réélus par acclamations.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de protestation contre la réduction des pensions et des réponses des parlementaires.

Lauté intervient pour dire les démarches actives entreprises par l'U.A.G. à ce sujet ; elles ont abouti à l'assurance que les grands invalides ne seraient pas touchés ; du reste, Amblard, à la Confédération des Mutilés, défend énergiquement les Aveugles de Guerre et leurs intérêts sont en bonnes mains.

Sur la proposition du président, il est décidé de présenter à nouveau le vœu concernant les pensions des veuves des Aveugles de Guerre.

Lauté indique ce qui a été fait à ce sujet en faveur de ce projet, qui est défendu à la Chambre par Thébaud.

Lecture est donnée d'une motion du président protestant contre le projet de diminution des pensions, le recul de l'âge de la retraite du combattant et la suppression de la pension des veuves de guerre remariées. Cette motion est acceptée à l'unanimité.

Eisele dépose un vœu demandant quelques améliorations maternelles à Franceville, notamment un préau pour les enfants les jours de pluie et des chaises d'enfant dans la salle à manger.

Devarieux intervient en faveur des camarades aveugles non pensionnés. Après avoir félicité le Conseil de ce qu'il a accepté ces camarades comme membres associés, il demande que l'U.A.G. accepte comme membres les aveugles non pensionnés (Aveugles de Guerre ou Aveugles militaires), pourvu qu'ils justifient de l'origine de leurs blessures. Cette proposition soulevant d'importantes objections et le résultat du vote étant incertain, Lauté, à la demande de Devarieux, accepte de présenter lui-même le vœu au Conseil d'administration de l'U.A.G.

La séance est levée à midi.

Étaient présents : Cagnard, président ; Angot, vice-président ; Lemarchand, Eisele, Frère, Dupont, Abraham, Prevel, Feret, Adam, Bellanger, Devarieux, Dupuis, Gille, Hedouin, Leblond, Leroy (Marcel) ; Leroy (Albert) ; Lesade, Loquin, Lucas, Mauconduit, Motte, Picot, Talleur, Vaxelaire, Viel, Verwort, Bachelet, Buisson, Gareaud, Varnier, Foure, Boulanger, Cressent.

Se sont excusés en envoyant leur pouvoir : Vincent, Chatonnier, Noël, Toutain, Simon, Feugray, Landais, Godard, Roost, Quesne-Bienvenu, Verdure, Lecointre, Berrod-Giroux.

*Le Président* : CAGNARD.

### Rapport moral du Président sur le travail du Conseil d'Administration de la Section

Chers camarades,

Comme chaque année, votre Conseil d'administration tient à vous faire connaître le travail et le résultat obtenu dans l'année, c'est-à-dire depuis la dernière Assemblée générale du 28 février 1932 à ce jour.

Votre Conseil d'administration est resté constamment en contact avec le Conseil d'administration de l'U.A.G. par la correspondance reçue régulièrement à chaque quinzaine, ce qui nous permet de suivre ce Conseil d'administration dans toutes ses séances, et je remercie, au nom du Conseil d'administration de la Section, nos camarades de Paris, membres du Conseil de l'U.A.G., spécialement notre secrétaire général, M. Amblard, pour l'activité qu'il met à répondre à nos correspondances et du bon accueil qu'il réserve toujours à nos demandes de renseignements.

Nous devons vous dire, chers camarades, que le nouveau règlement des Sections a été approuvé intégralement et adopté par l'Assemblée générale, en avril 1932 ; à partir de cette date, nous sommes dans l'obligation de nous conformer strictement aux nouveaux statuts. Comme conséquence et conformément à ce qui avait été prévu, lors de notre dernière Assemblée générale, nous avons supprimé le livret de Caisse d'épargne postale qui constituait notre caisse de secours, puisque nous n'avons plus qualité pour distribuer les secours ; le contenu de ce livret a été versé à notre trésorier, qui l'a remis à la Caisse de la Section, celle-ci ne devant, désormais, servir qu'à la gestion de la Section. Lorsque le montant de cette Caisse dépassera 100 francs par membre, le supplément devra être envoyé, par notre trésorier, à l'U.A.G.

Pour alimenter cette Caisse et faire connaître notre Section, il nous faut des membres honoraires ou des subventions, car pour que notre Section ait une raison d'être et une vitalité dans le département, il nous faut des ressources. Pour cela, nous avons lancé un appel de propagande dans toutes les communes du département ; une lettre a été envoyée à chacun des 760 maires des communes, les sollicitant comme membre honoraire ou demandant une proposition au Conseil Municipal d'une subvention en notre faveur. De nombreuses communes ont répondu en nous accordant des subventions variant de 10 à 50 francs. Pour faciliter les encaissements, nous avons obtenu l'ouverture d'un compte de chèques postaux au nom de notre trésorier. Cette propa-

gande nous a occasionné des frais assez lourds de correspondance en 1932. D'autre part, nous avons envoyé à tous les parlementaires de la Seine-Inférieure une lettre de protestation contre la diminution des pensions projetée dans les prévisions de budget du Gouvernement ; il vous sera donné lecture de cette lettre tout à l'heure. Tous les camarades ont été avisés, par circulaire, des droits à réduction sur les transports par les S.A.T.O.S. et tramways de la circonscription de Rouen. Une nombreuse correspondance a été échangée avec les camarades de la Section et 64 convocations ont été envoyées pour l'Assemblée générale. Enfin, les frais de déplacement pour les réunions de votre Conseil d'administration, pour les délégations aux différentes manifestations patriotiques officielles, ont aussi grevé notre budget, pour une bonne part. Nous avons eu des frais de délégation et de couronnes lors du décès de l'un de nos camarades après une maladie grave.

Nous vous rappelons le vœu, déjà émis plusieurs fois, concernant nos veuves ; vous savez que la loi ne donne pas droit à pension à toutes les veuves ; l'année dernière, nous avons renouvelé ce vœu et, cependant, il est toujours resté en suspens, nous n'avons pas encore abouti.

Je vous demanderai, mes chers camarades, de vous associer à votre Conseil d'administration pour insister auprès de l'U.A.G., afin de faire aboutir ce vœu très urgent, car, jusqu'à présent, il n'y a rien qui puisse assurer, d'une manière efficace, la défense de nos veuves.

Nous avons demandé, l'année dernière, à l'U.A.G., d'intervenir auprès des parlementaires en faveur des Aveugles de Guerre non reconnus ; nous ne connaissons pas encore le résultat des démarches qui ont été entreprises dans ce but.

Nous rappelons aux camarades que, à notre dernière Assemblée générale, une discussion s'est élevée relativement à l'adhésion de quelques camarades à des Sociétés similaires à la nôtre, telle que les Mutilés des Yeux ou tout autre groupement amical, civil ou militaire ; il a été prévu que ces camarades ne devaient, tout au moins, pas faire partie des Conseils d'administration de ces Sociétés. Peuvent cependant être mis hors de cause, les Aveugles de Guerre non combattants ou non reconnus du Gouvernement, puisque ces derniers ne peuvent faire partie de l'U.A.G. que comme membres associés ne participant pas aux bénéfices des membres titulaires.

Nous avons aussi le devoir de rappeler à nos camarades de la Section que le nombre des pouvoirs envoyés au moment de l'Assemblée générale est encore insuffisant. Le délégué, qui assiste à cette Assemblée annuelle de l'U.A.G., devrait être mandaté par l'unanimité des

camarades ; trop nombreux sont encore ceux qui négligent de répondre à l'invitation qui leur est faite. Nous espérons que nos camarades nous comprendront ; l'année 1933 se présente avec un horizon obscur, nos intérêts à tous sont menacés, il importe de resserrer plus que jamais les liens de camaraderie qui nous unissent et de se sentir les coudes sans distinction.

Il me reste maintenant un devoir bien agréable à remplir, celui de rendre hommage à la sollicitude bienveillante des personnalités qui veulent bien, en toute occasion, nous écouter et nous accorder, dans toute la mesure du possible, les appuis que nous demandons. Notre président d'honneur, M. Brabant, M. le Préfet de la Seine-Inférieure, M. le Maire de Rouen. Nous ne devons pas oublier, mes chers camarades, que c'est grâce aux interventions de ces personnalités, près de qui je reçois toujours un accueil extrêmement sympathique, que nous obtenons les améliorations nécessaires que nous sollicitons.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans témoigner aussi notre reconnaissance et adresser nos remerciements aux membres voyants qui nous prêtent gracieusement leur concours et qui sont toujours si dévoués dans l'exécution du travail matériel nécessaire à la marche de notre Association : M. Varnier, notre dévoué trésorier qui ne manque pas de besogne ; M. Bellanger, notre sympathique secrétaire qui nous reçoit toujours si cordialement ; M. Fouré, commissaire aux comptes, pour sa juste vérification des écritures ; enfin, M. Bavent, qui assure le service de la permanence et est toujours prêt à rendre service à tous. Nous n'aurions garde d'oublier M. Tronel qui, inlassablement, se dérange pour conduire le président chaque fois que la Section doit se faire représenter, et malgré son invalidité de guerre qui, souvent, le gêne considérablement.

Pour le Conseil d'administration,  
*Le Président* : CAGNARD.

A l'issue de la réunion, un grand banquet réunit les 34 camarades présents avec leur famille. Les convives étaient au nombre de 120, car le distingué président de la Section, le camarade Cagnard, avait eu l'heureuse idée d'inviter MM. Desmars, préfet du département ; Métayer, député, maire de Rouen ; Cornier, adjoint, conseiller général ; Métellus-Brabant, président d'honneur de la Section Départementale des Aveugles de Guerre ; Lecerf, président de l'Association Frater-

nelle des Anciens Combattants de Bihorel, représentant M. Houbard, un grand bienfaiteur; Varnier, trésorier; Fourré, commissaire aux comptes; Angot, vice-président de la Section Départementale.

Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre était représenté, à ce banquet, par les camarades Lauté, vice-président, et L'Evesque, trésorier de l'U.A.G.

Des discours terminèrent agréablement ce banquet, et après les paroles affectueuses et élogieuses de MM. Desmars, Méitayer, Varnier, Lecerf, le camarade Lauté, avec tact et simplicité, proclama hautement le droit des Aveugles à l'imprescriptibilité de leurs pensions et à l'intangibilité de leurs allocations, profitant très intelligemment de la présence, dans l'assistance, d'un représentant des pouvoirs publics et d'un parlementaire distingué.

Un bal clôtura cette petite fête de famille, dont la réussite fait honneur à leurs organisateurs.

G. L.

### Avis divers

A vendre : occasion, vélo-car, état de neuf, grand modèle, entièrement fermé, trois changements de vitesse.

S'adresser directement au camarade Dubois (Horain), Bermerain (Nord).

Vins de table des Etablissements Coste-Folcher :

Vin rouge .....	8°	2 10	le litre
— — Coteau .....	9°	2 31	—
— — Coteau Supérieur .....	10°	2 55	—
— — Saint-Georges, vieux .....		2 87	—
— Rosé .....	9°	2 55	—
— Blanc moelleux .....	9°	2 66	—
— — moelleux .....	10°	2 81	—

Ces prix s'entendent franco de port et de régie, sur gare destinataire. Les fûts sont facturés à notre prix de revient et remboursés s'ils nous sont retournés sous *trois mois* à nos frais. Ces prix sont établis au litre, pour achat. La barrique de 220 litres environ. Majoration de 0,05 au litre pour achat en demi-barrique.

### Liste des Donateurs

M. Léon Weil, Paris, 300 fr. — Mme Granier, Crépy-en-Valois (Oise), transmise par *Les Annales*, 25 fr. — Mme Albert Barré, Châlons-sur-Marne, 200 fr. — Mlle Gendronneau, Nantes, 20 fr. — M. de Figuieredo, Rio-de-Janeiro (Brésil), 20 fr. — *Echo de Paris*, 250 fr. — M. Louis Lang, Selestat (Bas-Rhin), 500 fr. — M. Lipot (Xavier), Bouvincourt (Somme), 100 fr. — Mme Preneux, La Demi-Lune (Rhône), 25 fr. — Les Elèves et le Personnel du Lycée Emile-Loubet, Valence (Drôme), 45 fr. — Mme Eichens, Beaumesnil (Eure), 30 fr. — Mme Harlé, Paris (affectation Maison de Repos de Franceville), 200 fr. — Mlle de Freycinet, Paris, 100 fr. — Mme Gerber, Metz (Moselle), 40 fr. — M. Moreau, Beaune (Côte-d'Or), transmis par *Le Journal*, 200 fr. — M. Albert Marcillat, notaire honoraire, Saint-Michel-sur-Meurthe (Vosges), 100 fr. — Mme A. Cottin, Paris, 100 fr. — Mme Vessière, Paris, 20 fr. — Mlle Vessière, Paris, 20 fr. — Mlle Scherrer, Annemasse (Haute-Savoie), 100 fr. — Ecole Normale d'Institutrices, Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — Divers : 4.421 fr. 46.

### Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Département d'Alger, 200 fr. — Commune d'Oued-Athenia (Algérie), 50 francs.



## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

**Membres :** BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

---

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;  
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. MARCEL BLOCH ;  
M. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
Mme FRANCIS DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle d'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL.

